

PROCÈS –VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

| | |
|--|---|
| Événement : | 39^e réunion du conseil d'administration |
| Date : | 19-20 mai 2022 |
| Lieu : | Hotel InterContinental, Johannesgasse 28, 1030 Vienne, Autriche |
| Statut : | Version final |
| Participants : | |
| Membres/suppléants (<i>en l'absence des membres titulaires</i>) : | Elise Barbé (FR, Présidente, jour 2), Els Keytsman (suppléant BE), Irena Ilieva (BG), Veronika Bilkova (CZ), Christoffer Badse (suppléant DK), Julia Duchrow (suppléant DE), Kertti Pilvik (EE), Jim Clarken (IE), Miltiadis Sarigiannidis (EL), Yolanda Gamarra (ES), Snježana Bagic (HR), Oreste Pollicino (IT), Maria Stylianou-Lottides (CY), Mārtiņš Paparinskis (LV), Lyra Jakuleviciene (LT), Noémie Sadler (LU), Balázs Gerencsér (HU), Giannino Caruana Demajo (MT), Rick Lawson (NL, Vice-président), Katharina Pabel (suppléant AT), Elżbieta Karska (PL), Inês Vieira da Silva Ferreira Leite (suppléant PT), Csaba-Ferenc Asztalos (RO), Verica Trstenjak (SI), Pavol Žilinčík (SK), Maria Bergström (suppléant SE), Philippe Boillat (CdE) |
| Directeur : | Michael O'Flaherty |
| Représentants de la Commission : | Ingrid Bellander Todino (DG JUST) |
| Services opérationnels : | Andreas Accardo (chef de l'unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Ioannis Dimitrakopoulos (chef a. i. de l'unité « Égalité, Roms et droits sociaux »), Joanna Goodey (chef de l'unité « Justice, numérisation et migration »), Constantinos Manolopoulos (chef de l'unité «Services institutionnels»), Nicole Romain (chef de l'unité «Communications et événements»), Andreas Miltos (comptable), Francesco Saverio Liguori («Services institutionnels»), Luisa Lopez («Services institutionnels»), Manuel Wenigwieser («Services institutionnels»), Michail Beis (Communication and Events Unit), Gabriel Toggenburg (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Adrianna Bochenek (Directorat), Barbara Jaeschke (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Sarah Moutard (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Margot Denier (unité «Coopération institutionnelle et réseaux»), Sabina Gjylsheni (unité «Coopération institutionnelle et réseaux») |
| Membres excusés : | Tuomas Ojanen (FI), Evis Alimehmeti (OBS AL), Naser Ziberi (OBS MK) |
| Suppléants (<i>en présence des membres</i>)/Observateurs/Invités : | Jan Lhotsky (CZ suppléant), Salome Mbugua (IE suppléant), Katerina Kallitsioni (CY suppléant), Michal Davala (SK suppléant); Saša Gajn (OBS RS); Carlien Scheele (EIGE), Daniele Cangemi (CdE), Olga Fylaktaki (OMF - subv. de l'EEE et de la Norvège), Paul Hafellner (DG JUST) |

PROCÈS –VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

Table des matières :

| | |
|--|----|
| 1. a) Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts..... | 3 |
| b) Possibles conflits d'intérêts | 3 |
| 2. Adoption du projet de procès-verbal de la 38 ^e réunion du CA | 3 |
| 3. a) Rapport des 63 ^e et 64 ^e réunions du bureau exécutif et sur les activités de la présidente | 3 |
| b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période | 3 |
| 4. Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux (COM) | 5 |
| 5. a) Adoption du rapport sur les droits fondamentaux 2022..... | 5 |
| b) Rapport sur les droits fondamentaux 2023 – Section « Focus » et autres développements.... | 5 |
| 6. Questions financières | 6 |
| 7. Avis du CA sur les comptes définitifs 2021 | 6 |
| 8. Nomination du nouveau comptable adjoint..... | 7 |
| 9. Adoption du rapport d'activité annuel consolidé 2021 | 7 |
| 10. a) Virement budgétaire 2022-01..... | 8 |
| b) Modification du document de programmation 2022-2024..... | 8 |
| 11. Budget rectificatif 2022-01 | 8 |
| 12. Huis clos..... | 8 |
| 13. Règlement modifié de la FRA et délégation des compétences de l'autorité investie du pouvoir de nomination au CA | 9 |
| 14. Développement d'une nouvelle stratégie pluriannuelle de la FRA : nomination d'un groupe de travail du CA et adoption des termes de référence du groupe de travail..... | 10 |
| 15. Mise à jour du document de programmation 2023-2025 | 10 |
| 16. Note du directeur sur l'élaboration du programme de travail annuel 2024..... | 11 |
| 17. Règlement intérieur de la FRA | 11 |
| 18. Bureau exécutif : Élection d'un nouveau membre | 12 |
| 19. Nouveau comité scientifique : nouvel appel à manifestation d'intérêt et nomination de deux membres du CA en tant qu'observateurs au comité de présélection..... | 12 |
| 20. Présentation des travaux de la FRA sur la Charte des droits fondamentaux | 13 |
| 21. Tour de table sur l'expérience des membres sortants du CA | 13 |
| 22. Divers | 13 |

1. a) Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts

b) Possibles conflits d'intérêts

| Principales conclusions : | |
|---------------------------|--|
| 1.1 | Le vice-président ouvre la 39 ^e réunion du CA et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il souhaite la bienvenue aux observateurs Carlien Scheele, de l'EIGE, Daniele Cangemi, du Conseil de l'Europe, et Olga Fylaktaki, de la FMO. |
| 1.2 | Les membres du CA se présentent lors d'un tour de table. |
| 1.3 | Le vice-président présente le projet d'ordre du jour. |
| 1.4 | Le vice-président informe que le point 4 sur les travaux de la FRA consacrés à l'Ukraine sera fusionné avec le point 3.b) en raison de sa pertinence pour le rapport du directeur sur les travaux de l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) au cours de la dernière période. Il fait également savoir que le point 12, à savoir la séance à huis clos, sera reporté au début de la réunion du deuxième jour afin que la présidente puisse être présente. |
| 1.5 | Aucune observation n'ayant été formulée sur le projet d'ordre du jour, celui-ci est adopté tel que modifié oralement. |
| 1.6 | Le vice-président interroge les membres du CA sur tout conflit d'intérêts lié à l'ordre du jour de la réunion. |
| 1.7 | Aucun conflit d'intérêts n'est signalé. |
| Décision : | A. L'ordre du jour de la 39 ^e réunion du conseil d'administration est adopté tel qu'amendé. |

2. Adoption du projet de procès-verbal de la 38^e réunion du CA

| Principales conclusions : | |
|--|---|
| Le projet de procès-verbal de la 38 ^e réunion du conseil d'administration est adopté. | |
| Décision : | B. Le procès-verbal de la 38 ^e réunion du conseil d'administration est adopté. |

3. a) Rapport des 63^e et 64^e réunions du bureau exécutif et sur les activités de la présidente

b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période

Principales conclusions :

- 3.1. Le vice-président rend compte de la 63^e réunion du bureau exécutif (BE) du 11 mars 2022, au cours de laquelle le bureau a adopté la décision 2022/01 sur les dispositions générales d'exécution concernant la conduite des enquêtes administratives et des procédures disciplinaires.
- 3.2. Il rend également compte de la réunion extraordinaire du BE du 27 avril 2022, au cours de laquelle le bureau a adopté la décision provisoire au nom du conseil d'administration concernant les compétences de l'autorité investie du pouvoir de nomination.
- 3.3. Le vice-président informe de la 64^e réunion du BE, qui s'est tenue le matin afin de préparer la 39^e réunion du CA.
- 3.4. Le directeur informe le conseil d'administration des activités passées de l'agence du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} mai 2022.
- 3.5. Il déclare que la FRA traverse une année historique, du fait du 15^e anniversaire de l'agence, de l'entrée en vigueur du règlement modifié et des conséquences en matière de droits fondamentaux de la guerre en Ukraine.
- 3.6. Le directeur informe des ajustements structurels internes à l'agence proposés en mars et ayant pris effet le 1^{er} avril après consultation du personnel. Ceux-ci comportaient la reconfiguration des unités « Recherche et données » et « Assistance technique et renforcement des capacités » par thèmes, à savoir « Justice, numérisation et migration » et « Égalité, Roms et droits sociaux ». L'intégration de la recherche et du renforcement des capacités dans toutes les unités a engendré l'obsolescence des programmes thématiques horizontaux, qui ont cessé d'exister.
- 3.7. Le directeur informe le conseil d'administration des résultats récents et des activités en cours de l'agence. Il souligne que les travaux de la FRA sont fortement référencés par les législateurs et la politique de l'Union européenne, et souligne également la forte présence médiatique de la FRA et ses chiffres de diffusion quant à ses publications.
- 3.8. Le directeur informe le conseil d'administration des travaux de la FRA en réaction aux conséquences en matière de droits fondamentaux de la guerre en Ukraine. Il signale que l'agence a publié un rapport sur la situation aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE) avec l'Ukraine le 23 mars 2022, à la suite d'une mission de la FRA à certains points de passage frontaliers. Il fait ensuite le point sur la poursuite des travaux de la FRA concernant les personnes déplacées fuyant la guerre en Ukraine, tandis que les chefs des unités opérationnelles de la FRA fournissent des précisions sur leurs activités respectives.
- 3.9. Le chef des « Services administratifs » informe le conseil d'administration de la relégation à un niveau de priorité moins important de certaines activités de la FRA afin de pouvoir financer des activités en lien avec l'Ukraine.
- 3.10. En réponse aux questions des membres du CA, le directeur explique plus en détail les travaux de la FRA dans le domaine de la migration. Il assure que la FRA reste concentrée sur les travaux liés à la migration, tout en adaptant son champ d'action à l'évolution des mouvements migratoires. Il informe également le conseil d'administration que l'agence a proposé son aide à la Lituanie et à la Pologne concernant la situation à la frontière biélorusse, qui n'a toutefois pas été accueillie avec intérêt.
- 3.11. En réponse aux questions des membres du CA, le chef de l'unité « Justice, numérisation et migration » a expliqué que l'agence coopérera avec le groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et Eurojust dans le cadre de l'enquête prévue par la FRA sur les femmes déplacées fuyant l'Ukraine concernant les expériences de violence et les violations des droits de l'homme connexes.

4. Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux (COM)

Principales conclusions :

- 4.1. La représentante de la Commission informe le conseil d'administration que la mise en œuvre des nombreuses stratégies de l'UE, qu'elle a adoptées en matière de droits fondamentaux et d'égalité, est désormais à plein régime. Elle expose également la réaction de la Commission à l'agression russe contre l'Ukraine, en faisant référence à l'activation de la directive relative à la protection temporaire et en soulignant qu'une attention particulière est accordée à la protection des enfants, étant donné le grand nombre d'enfants parmi les personnes fuyant la guerre en Ukraine.
- 4.2. La Commission souligne la prochaine conclusion du Conseil sur les droits de l'enfant et sur la nomination d'un nouveau coordinateur sur les droits de l'enfant au sein de la Commission européenne.
- 4.3. En ce qui concerne les crimes de haine, la Commission informe des progrès au sein du Conseil sur la proposition visant à ajouter les discours et crimes haineux à la liste des « formes graves de criminalité transfrontière ». Faisant référence aux conclusions du Conseil récemment adoptées sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, dans lesquelles il s'engage à élaborer des plans stratégiques nationaux ou des plans d'action sur l'antisémitisme, la Commission apprécie le travail de l'agence sur l'enregistrement des crimes de haine et l'antisémitisme.
- 4.4. La Commission évoque également son initiative visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre le recours abusif, connue sous le nom de SLAPP (« poursuites stratégiques contre la mobilisation publique »).
- 4.5. Enfin, la Commission insiste sur ses travaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tels que l'adoption d'une proposition de directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et les travaux en cours sur une recommandation sur la prévention des pratiques préjudiciables. L'étroite coopération avec la FRA dans ce contexte, comme dans d'autres, est soulignée.
- 4.6. Le directeur informe le conseil d'administration de la conférence européenne sur l'antisémitisme co-organisée par la FRA et la Chancellerie fédérale autrichienne. Il se félicite de la coopération avec l'Autriche en la matière.
- 4.7. En réponse aux questions des membres du CA, la représentante de la Commission informe également le conseil d'administration de l'état d'avancement de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme.

5. a) Adoption du rapport sur les droits fondamentaux 2022

b) Rapport sur les droits fondamentaux 2023 – Section « Focus » et autres développements

PROCÈS –VERBAL DE LA RÉUNION DU CA

Principales conclusions :

- 5.1. Le président du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit), Philippe Boillat, rend compte des activités de l'AREdit concernant le rapport sur les droits fondamentaux 2022. Le travail de l'équipe de rédaction du rapport sur les droits fondamentaux est salué au cours de la présentation.
- 5.2. Le CA examine et adopte le rapport sur les droits fondamentaux 2022.
- 5.3. Le président de l'AREdit rend également compte de la discussion au sein de l'AREdit concernant le thème proposé pour la section « Focus » du rapport sur les droits fondamentaux 2023 et précise que l'AREdit est favorable à l'idée d'aborder les conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits fondamentaux dans l'UE.
- 5.4. Le conseil d'administration choisit le thème suivant pour la section « Focus » du rapport sur les droits fondamentaux 2023 : « Conséquences en matière de droits fondamentaux de la guerre en Ukraine pour l'UE ».

| | |
|-------------------|--|
| Décision : | C. Le rapport sur les droits fondamentaux 2022 est adopté. |
|-------------------|--|

| | |
|-------------------|--|
| Décision : | D. Le conseil d'administration choisit les « Conséquences en matière de droits fondamentaux de la guerre en Ukraine pour l'UE » pour la section « Focus » du rapport sur les droits fondamentaux 2023. |
|-------------------|--|

6. Questions financières

Principales conclusions :

- 6.1. Le vice-président informe le conseil d'administration de l'élection d'Irena Ilieva (BG) à la présidence du comité budgétaire.
- 6.2. La présidente du comité budgétaire informe le conseil d'administration des questions financières de la FRA.

7. Avis du CA sur les comptes définitifs 2021

Principales conclusions :

- 7.1. Le comptable de la FRA présente au conseil d'administration les comptes définitifs de l'agence pour 2021.
- 7.2. Le conseil d'administration adopte l'avis qu'il a émis sur les comptes définitifs 2021.

| | |
|-------------------|--|
| Décision : | E. Le conseil d'administration adopte l'avis qu'il a émis sur les comptes définitifs 2021 de l'agence. |
|-------------------|--|

8. Nomination du nouveau comptable adjoint

| | |
|---|--|
| Principales conclusions : | |
| 8.1. Le comptable informe le conseil d'administration de la nécessité de nommer un nouveau comptable adjoint. | |
| 8.2. Le conseil d'administration nomme Manuel Wenigwieser en tant que nouveau comptable adjoint. | |
| Décision : | F. Le conseil d'administration nomme Manuel Wenigwieser en tant que nouveau comptable adjoint. |

9. Adoption du rapport d'activité annuel consolidé 2021

| | |
|--|--|
| Principales conclusions : | |
| 9.1. Le conseil d'administration reçoit le rapport d'activité annuel consolidé 2021. Le rapport d'activité annuel consolidé décrit la réalisation des objectifs de la FRA dans ses domaines de travail. Il présente un aperçu des preuves et des avis d'experts de la FRA, des conseils techniques et des autres activités qui contribuent aux priorités et à l'agenda politique de l'UE. Il énumère également les principales publications de la FRA en 2021. | |
| 9.2. L'établissement du budget par activité a été mis en œuvre au cours de l'année 2021 ; il montre que 86% des dépenses budgétaires étaient opérationnelles et 14% administratives. L'agence met en œuvre des contrôles effectifs en matière de légalité et de régularité, sans aucun montant global à risque à déclarer pour 2021. Des déclarations concernant l'audit interne figurent dans le rapport. | |
| 9.3. Le conseil d'administration adopte le rapport, dont il salue la qualité globale et félicite le personnel de l'agence pour ses activités et ses réalisations. | |
| Décision : | G. Le conseil d'administration adopte le rapport d'activité annuel consolidé 2021. |

10. a) Virement budgétaire 2022-01

b) Modification du document de programmation 2022-2024

| Principales conclusions : | |
|----------------------------------|--|
| 10.1. | Le chef des « Services administratifs » présente le premier virement budgétaire et la première modification des documents de programmation 2022-2024, y compris la réaffectation de ressources, les activités complémentaires et les changements. |
| 10.2. | Dans le contexte de la coopération au niveau des projets récemment approuvée dans le cadre du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège 2014-2021 en ce qui concerne un projet régional de soutien aux institutions nationales de défense des droits de l'homme dans sept États membres de l'UE, le conseil d'administration et la FMO se félicitent de leur coopération fructueuse. |
| 10.3. | Le conseil d'administration examine et adopte le premier virement budgétaire 2022-01 et la première modification du document de programmation 2022-2024. |
| Décision : | H. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire 2022-01. |
| Décision : | I. Le conseil d'administration adopte la première modification du document de programmation 2022-2024. |

11. Budget rectificatif 2022-01

| Principales conclusions : | |
|----------------------------------|---|
| 11.1. | Le chef des « Services administratifs » présente la proposition de budget rectificatif 2022-01, que le conseil d'administration adopte. |
| Décision : | J. Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif 2022-01. |

12. Huis clos

| Principales conclusions : | |
|----------------------------------|--|
| 12.1. | Le conseil d'administration se penche sur des questions confidentielles. |

13. Règlement modifié de la FRA et délégation des compétences de l'autorité investie du pouvoir de nomination au CA

| Principales conclusions : | |
|--|--|
| <p>13.1. La juriste de la FRA introduit les modifications au règlement fondateur de l'agence. Elle explique que l'objectif des modifications est d'aligner le règlement de la FRA sur l'approche commune de l'UE concernant les agences de l'UE, ainsi que d'aligner le règlement sur le traité de Lisbonne.</p> <p>13.2. La présidente informe avoir signé, au nom du conseil d'administration, le 28 avril 2022, la décision (adoptée par procédure écrite) autorisant le directeur à demander à la Commission son accord sur la délégation des compétences de l'autorité investie du pouvoir de nomination.</p> <p>13.3. La représentante de la Commission informe que la Commission donnera son accord la semaine suivante.</p> <p>13.4. Le conseil d'administration convient que la décision relative à la délégation des compétences de l'autorité investie du pouvoir de nomination au directeur sera adoptée par procédure écrite.</p> <p>13.5. En réponse aux questions des membres du CA, le directeur exprime sa déception concernant l'exclusion du domaine de la politique étrangère et de sécurité commune du mandat de la FRA en vertu du règlement modifié.</p> <p>13.6. Le chef des « Services administratifs » signale au conseil d'administration que le règlement modifié de la FRA prévoit également l'adoption d'une stratégie de communication et de règles sur les conflits d'intérêts, qui seront soumis à l'approbation du CA lors de sa réunion de décembre 2022.</p> | |
| Décision : | K. Le conseil d'administration confirme la décision provisoire du BE sur l'autorisation de la présidente d'agir au nom du CA dans les questions ayant trait aux compétences de l'autorité investie du pouvoir de nomination. |
| Décision : | L. Le conseil d'administration convient que la décision relative à la délégation des compétences de l'autorité investie du pouvoir de nomination au directeur sera adoptée par procédure écrite. |

14. Développement d'une nouvelle stratégie pluriannuelle de la FRA : nomination d'un groupe de travail du CA et adoption des termes de référence du groupe de travail

| Principales conclusions : | |
|--|--|
| <p>14.1. Le directeur évoque la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie pluriannuelle de la FRA et propose la création d'un groupe de travail « Stratégie » au sein du CA en vue de préparer la discussion stratégique.</p> <p>14.2. Le conseil d'administration constitue le groupe de travail « Stratégie » et adopte les termes de référence du groupe de travail.</p> <p>14.3. Le directeur précise que les termes de référence du groupe de travail prévoient que ce dernier sera actif jusqu'en mai 2023, mais que la stratégie pourra être achevée plus tôt.</p> <p>14.4. Le conseil d'administration nomme Miltiadis Sarigiannidis (EL), Lyra Jakulevičienė (LT) et Rick Lawson (NL) en tant que membres du groupe de travail. Outre les membres nommés, un représentant de la Commission et la personne indépendante désignée par le Conseil de l'Europe (Philippe Boillat) participeront au groupe de travail.</p> | |
| Décision : | M. Le conseil d'administration constitue le groupe de travail « Stratégie » du CA et adopte ses termes de référence. |
| Décision : | N. Le conseil d'administration nomme Miltiadis Sarigiannidis (EL), Lyra Jakulevičienė (LT) et Rick Lawson (NL) en tant que membres du groupe de travail. |

15. Mise à jour du document de programmation 2023-2025

| Principales conclusions : | |
|---|--|
| <p>15.1. La version actualisée du document de programmation 2023-2025 est présentée au conseil d'administration.</p> <p>15.2. La représentante de la Commission accueille favorablement le projet, confirme que celui-ci est conforme à l'agenda politique de l'UE et donne son avis préliminaire informel. Elle insiste sur l'importance de fournir les résultats des grandes enquêtes de la FRA en temps utile et sollicite un engagement continu à soutenir les États membres en matière de méthodologies de collecte de données, d'enregistrement des crimes de haine et d'intégration des Roms, en contribuant aux groupes de travail pertinents de la Commission. Elle se félicite de la coopération de la FRA avec la société civile et réitère l'invitation de la Commission à soutenir le dialogue au niveau national avec la société civile sur la base du rapport de la Commission sur l'état de droit. Enfin, en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, elle accueille favorablement l'étroite coopération avec l'EIGE et invite la FRA à réviser la fiche de projet correspondante de manière à refléter l'adoption d'une proposition de directive dans ce domaine par la Commission.</p> <p>15.3. Le directeur explique que le DP sera mis à jour à la lumière des observations de la Commission et en vue de refléter le règlement modifié de la FRA.</p> | |

16. Note du directeur sur l'élaboration du programme de travail annuel 2024

Principales conclusions :

- 16.1. Le directeur présente les priorités proposées et les activités prévues pour 2024.
- 16.2. Le conseil d'administration se félicite de la qualité et du caractère ambitieux de cette note. Les réactions des membres du conseil d'administration mettent en exergue un certain nombre de thèmes urgents, notamment les entreprises et les droits de l'homme, les droits de l'homme et l'environnement, les conséquences en matière de protection des données découlant de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le système judiciaire et par les services répressifs, le recul de l'État de droit, les droits sociaux à la lumière des dispositions pertinentes de la Charte et l'accès au droit à l'éducation. Le conseil d'administration signale l'importance de fournir des ressources supplémentaires à l'agence compte tenu de l'élargissement récent et très attendu de son mandat.
- 16.3. En réponse aux questions des membres du CA, le directeur reconnaît la nécessité d'accorder la priorité aux ressources et au travail. Il rassure le conseil d'administration quant au fait que ses observations seront prises en considération lors de l'élaboration du programme de travail pour 2024.
- 16.4. En réponse aux questions des membres du CA, le chef de l'unité « Coopération institutionnelle et réseaux » décrit le travail en cours en matière de prévision dans le domaine des droits fondamentaux et le calendrier prévu.

17. Règlement intérieur de la FRA

Principales conclusions :

- 17.1. La présidente informe le conseil d'administration que le règlement intérieur révisé sera adopté par procédure écrite, étant donné que la procédure de consultation est toujours en cours.
- 17.2. Le chef des « Services administratifs » explique que le règlement intérieur nécessite une révision en réponse au règlement modifié de la FRA et aux conséquences de la pandémie de COVID-19.

Décision :

- O. Le conseil d'administration est convenu d'adopter le règlement intérieur révisé par procédure écrite.

18. Bureau exécutif : Élection d'un nouveau membre

| Principales conclusions : | |
|--|--|
| <p>18.1. La présidente ouvre l'élection d'un membre du bureau exécutif.</p> <p>18.2. Jim Clarken (IE) présente sa candidature ainsi que son domaine d'expertise et ses qualifications.</p> <p>18.3. Le conseil d'administration élit Jim Clarken au bureau exécutif pour un mandat de deux ans et demi.</p> <p>18.4. Le mandat de Jim Clarken débutera le 13 juillet 2022.</p> <p>18.5. Verica Trstenjak (SI) exprime sa reconnaissance pour avoir fait partie du bureau exécutif.</p> | |
| Décision : | P. Jim Clarken (IE) est élu membre du bureau exécutif pour un mandat de deux ans et demi à compter du 13 juillet 2022. |

19. Nouveau comité scientifique : nouvel appel à manifestation d'intérêt et nomination de deux membres du CA en tant qu'observateurs au comité de présélection

| Principales conclusions : | |
|--|---|
| <p>19.1. Le chef des « Services administratifs » informe qu'un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour la sélection du nouveau comité scientifique devra être lancé. Il expose la procédure et le calendrier de la sélection.</p> <p>19.2. Il informe que la procédure prévoit que deux membres du CA participent au comité de présélection en tant qu'observateurs.</p> <p>19.3. Irena Ilieva (BG) et Miltiadis Sarigiannidis (EL) se portent volontaires comme observateurs au sein du comité de présélection.</p> | |
| Décision : | Q. Le conseil d'administration nomme Irena Ilieva (BG) et Miltiadis Sarigiannidis (EL) en tant qu'observateurs au sein du comité de présélection en vue de la sélection du nouveau comité scientifique. |

20. Présentation des travaux de la FRA sur la Charte des droits fondamentaux

Principales conclusions :

- 20.1. Le conseil d'administration assiste à une présentation des travaux de l'agence sur la Charte des droits fondamentaux.
- 20.2. Le CA se félicite vivement des travaux de l'agence sur ce thème, en particulier en matière de sensibilisation des professionnels du droit. Il insiste sur l'importance de faire traduire toutes les publications de la FRA à cet égard.
- 20.3. La représentante de la Commission se félicite également des travaux de l'agence sur la Charte et du partenariat avec celle-ci dans ce domaine.

21. Tour de table sur l'expérience des membres sortants du CA

Principales conclusions :

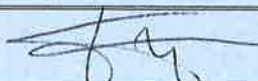
- 21.1. Au cours d'un tour de table, les membres sortants du CA font le point de leur expérience à la FRA. Conscients de la contribution impressionnante et importante de l'agence dans de nombreux domaines, ils louent le grand professionnalisme des membres du personnel de la FRA et les remercient pour leur travail.

22. Divers

Principales conclusions :

- 22.1. La présidente informe que la prochaine réunion du CA se tiendra le 16 septembre 2022, précédée d'une retraite le 15 septembre 2022 qui permettra de discuter de la prochaine stratégie pluriannuelle de l'agence sur la base des travaux du groupe de travail « Stratégie » du CA.
- 22.2. La présidente signale l'élection imminente du nouveau président du CA lors de la prochaine réunion du CA.

Date de la prochaine réunion : 16 septembre 2022

| | |
|----------------------------|---|
| Approuvé le : | 16.9.2022 |
| Par la présidente : |  |